

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE548

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 14

Après le mot:

"couvre",

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 11:

"également les besoins en hébergement des personnes et familles prises en charges par les établissements et les services relevant du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.